

Prêtres et diaconie

26 mai 2012

[Print](#)

Presbyterorum ordinis, n° 6

« Les prêtres, certes, se doivent à tous ; cependant ils considèrent que les pauvres et les petits leur sont confiés d'une manière spéciale ; le Seigneur, en effet, a montré qu'il avait lui-même partie liée avec eux , et leur évangelisation est présentée comme un signe de l'œuvre messianique . [...] Enfin, ils auront un très grand souci des malades et des mourants : ils les visiteront et les reconforteront dans le Seigneur.

Presbyterorum ordinis, n° 9

« Ils [les prêtres] doivent écouter volontiers les laïcs, tenir compte fraternellement de leurs désirs, reconnaître leur expérience et leur compétence dans les différents domaines de l'activité humaine, pour pouvoir avec eux discerner les signes des temps. Éprouvant les esprits pour savoir s'ils sont de Dieu , ils découvriront et discerneront dans la foi les charismes des laïcs sous toutes leurs formes, des plus modestes aux plus éminents, ils les reconnaîtront avec joie et les développeront avec ardeur. »

Pastores dabo vobis, n° 18

« En outre, en particulier parce que le prêtre est, à l'intérieur de l'Église, homme de la communion, il doit être, à l'égard de tous les hommes, homme de la mission et du dialogue. Profondément enraciné dans la vérité et dans la charité du Christ, et animé du désir et de la nécessité intérieure d'annoncer à tous le salut, il est appelé à nouer avec tous les hommes des rapports de fraternité et de service, dans une recherche commune de la vérité, en travaillant à promouvoir la justice et la paix. Il doit nouer ces rapports fraternels en premier lieu avec les frères des autres Églises et des confessions chrétiennes, mais aussi avec les fidèles des autres religions, avec les hommes de bonne volonté, et, d'une manière spéciale, avec les pauvres et avec les plus faibles, ainsi qu'avec tous ceux qui aspirent, sans le savoir ou sans l'exprimer, à la vérité et au salut apporté par le Christ, selon la parole et l'exemple de Jésus qui a dit : « Ce ne sont pas les gens en bonne santé qui ont besoin du médecin, mais les malades ;... je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs » (Mc 2, 17). »

CIC - Canon 528

« Le curé est tenu par l'obligation de pourvoir à ce que la Parole de Dieu soit annoncée intégralement aux habitants de la paroisse ; c'est pourquoi [...] il favorisera aussi les œuvres par lesquelles est stimulé l'esprit évangélique, y compris ce qui regarde le domaine de la justice sociale. »

CIC - Canon 529

« Il [le curé] entourera d'une attention spéciale les pauvres, les affligés, les isolés, les exilés, ainsi que ceux qui sont aux prises avec des difficultés particulières . »

URL source: <https://fondationjeanrodhain.org/theologie-de-la-charite/magistere/pretres-et-diaconie>